



Remboursement ASPA délai

Par **E.C**, le **24/10/2021** à **19:32**

Bonjour,

Ma tante percevait l'ASPA depuis le 1er mars 2004. Elle est décédée le 8 juin 2021.

Elle a bénéficié d'une aide sociale à l'hébergement attribué par le département de 2017 à juin 2021.

Celui-ci nous a fait parvenir le montant de la dette à rembourser pour les 5 années où elle a été en EPHAD.

La notaire nous dit qu'il n'y a que cette dette à rembourser.

J'ai envoyé un courrier à la CNAV , caisse de retraite principale de ma tante, pour leur demander quel montant serait à rembourser mais, je n'ai reçu aucune réponse.

Pouvez-vous me confirmer que l'aide versée depuis 2004 jusque fin 2016 sera bien à rembourser et dans quel délai la CNAV est tenue de répondre?

En sachant que les caisses de retraite ont été prévenues dès le décès de ma tante.

En vous en remerciant.

E.Cordier

Par **youris**, le **24/10/2021** à **20:15**

bonjour,

avez-vous fait un courrier recommandé avec A.R. ?

salutations